

Règlement de l'Impérial Trail de Fontainebleau

1. Organisation

TRI AVENTURE : Association loi 1901 N° 077401132 sous préfecture de Fontainebleau

Affiliation FFTri N° 01204 depuis 2007

Affiliation FFA N° 077141 depuis 2013

Affiliation FFRaid depuis 2013

2. Epreuves

L'impérial trail est un événement au sein duquel sont proposées 8 épreuves dans la forêt de Fontainebleau

- L'Impératrice : réservé aux femmes, 10 km pour environ 310 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en autosuffisance.

- Trophée Philippe Mahut : 28 km pour environ 850 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en semi autosuffisance.

- Bleuzard : 40 km pour environ 1250 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en semi autosuffisance et en 10h00.

- L'impérial trail: 66 km pour 1100 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en semi autosuffisance et en 11 h maximum.

- La marche Nature : 10 à 12 km non chronométrée.

- La Découverte : 12 km pour 130 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en autosuffisance.

- La Marche de l'Aiglon chronométrée : 24 km pour 260 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau en autosuffisance.

- La Marche des Grognards chronométrée: 48 km pour 520 mètres de dénivelé positif, au départ du stade équestre du grand parquet de Fontainebleau.

3 .Conditions de participation

Ces courses sont ouvertes à toute personne de 18 ans et plus, licenciée ou non.

Chaque coureur déclare connaître et accepter le présent règlement.

La participation à l'impérial trail entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement.

4.Nombre Maximun de coureurs

- L'impératrice : 100

-Trophée Philippe Mahut : 350

- Bleuzard : 350

- L'impérial trail : 200

- La Nature : 100

- La Découverte : 100

- L'Aiglon : 150

- Les Grognards : 50

5. Inscription

Inscription exclusivement sur TOP CHRONO.

L'inscription ne sera validée que sur remise à l'organisation, le jour de la course, de l'un des documents suivants :

-une copie de la licence Athlé ou Triathlon de l'année en cours

-une copie du Pass Running délivré par la FFA

-une copie du certificat médical datant de moins de 1 an, au jour de l'épreuve, et portant la mention « non contre indication à la course à pied ou marche nordique en compétition ».

Droit d'engagement :

L'impératrice : 15€

Trophée Philippe Mahut: 30€

Bleuzard : 42 €

L'impérial : 55 €

La marche Nature : 5€

La marche Découverte : 15€

La marche de l'Aiglon découverte : 25€

La marche des Grognards : 35€

Repas accompagnant : 10 €

L'inscription à l'une des courses est ferme et définitive et ne pourra faire l'objet de remboursement, même en cas de changement de distance.

Date limite des inscriptions : 10 septembre 2017 à 12h00.

Aucune inscription sur place.

6. Equipement

Pour participer à ces épreuves un kit de matériel obligatoire est requis.

Il s'agit au minimum que chaque traileur doit adapter en fonction de ses propres capacités.

MATERIEL	IMPERATRICE	TROPHEE PHILIPPE MAHUT	IMPERIAL	DECOUVERTE	L'AIGLON	LES GROGNARDS
TELEPHONE MOBILE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
GOBELET	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
COUVERTURE DE SURVIE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
RESERVE D'EAU AU MINIMUM 1L		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
SIFFLET		OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE			
BATONS	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE

La lampe frontale est obligatoire pour l'impérial trail si vous estimez mettre plus de 7h.

Le matériel pourra être contrôlé à tout moment et tout manquement sera sanctionné.

7.Dossards

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation de l'un des documents suivants :

- une copie de la licence Athlé ou Triathlon de l'année en cours
- une copie du Pass Running délivré par la FFA
- une copie du certificat médical datant de moins de 1 an ,au jour de l'épreuve ,et portant la mention « non contre indication à la course à pied ou marche nordique en compétition ».

Aucun dossard ne sera remis en l'absence de l'un des documents cités ci-dessus.

Ces documents ne seront en aucun cas restitués au coureur mais conservés par l'organisation dans le dossier d'inscription.

Le retrait des dossards se déroulera le vendredi 15 septembre 2017 de 17h à 19h au Grand Parquet de Fontainebleau et le samedi 16 septembre 2017 de:

- 7h00 à 8h00 pour l'impérial trail, départ 8h30
- 8h30 à 9h30 pour le Bleuzard départ à 10h00
- 9h00 à 10 h00 pour l' impératrice , départ 10h30
- 7h30à 8h30 pour le trophée Philippe Mahut, départ 9h00
- 8h00 à 8h30 pour les Grogards départ à 9h15
- 9h30 à 10h30 pour l'Aiglon départ à 11h00
- 11h30 à 12h30 pour la Découverte départ à 13h00

Le dossard pour les courses trail doit être porté sur la poitrine, le ventre ou la cuisse et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

Le dossard pour les épreuves de la marche nordique doit être porté sur la poitrine, fixé par 4 épingles et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

8.Sécurité et Assistance médicale

Sécurité

Les parcours croisent ou empruntent, à plusieurs reprises, des routes ouvertes à la circulation.

Les participants doivent respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

Assistance médicale

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et des médecins.

Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les pisteurs répartis sur le parcours.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

9.Poste de contrôle et Poste de ravitaillements

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique sauf pour la marche Nature.

Trois contrôles de passage pour la marche de l'Aiglon (km 7, km 12 Pc course, km 19)

Sept contrôles de passage pour la marche des Grogards (km 7/12/19/24/31/36/43)

Des postes de contrôle inopinés (Trail) sont mis en place tout le long des parcours.

Pour l'Impératrice et la marche Découverte, pas de ravitaillement le long du parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Pour les Grogards un point d'eau prévu ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée idem pour l'Aiglon.

Pour le trophée Philippe Mahut et le Bleuzard un ravitaillement solide et liquide à Arbonne ainsi qu'un ravitaillement solide et liquide à l'arrivée.

Pour l'impérial trail, 4 ravitaillements solides et liquides sont proposés :

-Croix d Augas : 11,2^{ème} km

-Cabaret Masson : 18,9^{ème} km

-Apremont : 27,3^{ème} km

-Arbonne : 42,4^{ème} km

-Canche aux merciers : 53,6^{ème} km

-Un point d'eau à Franchard : 62,1^{ème} km

-Un repas d'après course est servi au grand parquet pour l'impérial Trail et les Grogards.

Chaque coureur doit être en possession d'un gobelet afin de supprimer l'utilisation de gobelets en plastique jetables.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé.

10.Horaire de départ , temps maximum autorisés et barrières horaires

Le départ et l'arrivée des toutes les épreuves aura lieu au Grand Parquet à Fontainebleau à :

- l'Impérial trail : départ 8h30 – arrivée 20h30 – barrière horaire km19 à 11h40

- l'Impératrice : départ 10h30 – arrivée 12h10

- trophée Philippe Mahut : départ 9h00 – arrivée 13h50

- le Bleuzard : départ 10h00 – arrivée 16h40

- les Grogards : départ 9h15 – arrivée : 17h00 – barrière horaire km 36 à 15h et au km 43 à 16h

- l'Aiglon : départ 11h00 – arrivée 15h00

- la Découverte : départ 13h00 – arrivée 15h00

Le temps maximal de l'épreuve de l'impérial trail, pour la totalité du parcours est fixé à 12h et la barrière horaire à 19 km (cabaret Masson) est de 3h de course au maximum.

Le temps maximal de l'épreuve des Grogards pour la totalité du parcours est fixé à 8h après l'heure de départ.

les heures limites de départ des postes de ravitaillements sont :

-Apremont après 4h30 de course

-Arbonne après 7h20 de course

-Franchard après 11h15 de course

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas).

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant l'heure limite fixée et ce quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier les barrières horaires.

11.Repos et Douches

Il est possible de prendre une douche chaude à l'arrivée.

Soins de podologie, de kinésithérapie et d'ostéopathie à l'arrivée.

12.Abandon et Rapatriement

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.

Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard.

En cas d'abandon avant un point de ravitaillement, il est impératif de revenir au point de ravitaillement précédent et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les serres files, ce sont ces derniers qui invalident le dossard et le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

Les coureurs qui abandonnent mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner le point de départ des courses par leurs propres moyens.

13.Balisage

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

14.Assurance

Résponsabilité civile

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle des bénévoles et participants.

Individuelle accident

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident.

Les licenciés bénéficient de ce type d'assurance via leurs licences.

Il incombe aux autres coureurs de souscrire une assurance individuelle accident.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre l'organisateur et les bénévoles en cas de dommages et de séquelles durant l'épreuve ou après.

15. Modification des parcours , des barrières horaires ou annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de ravitaillements sans préavis.

En cas de conditions météo défavorable, l' organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les barrières horaires et /ou d' arrêter les épreuves.

16 .Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

17. Classement et récompense

Classement scratch homme et femme, classement par catégorie homme et femme.

Pour les autres épreuves, le classement sera en fonction de la course effectuée, par catégorie, avec un minimum de 7 participants et il n'y aura pas de cumul de récompenses.

18. Environnement

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.